

FORMATION RECYCLAGE SAVOIR COMMUN DU NUCLEAIRE NIVEAU 2 OPTION RN

Durée: 2.00 jour(s) / 14:00 heures

Public:

Toute personne ayant déjà suivi une formation initiale ou recyclage Savoir Commun du Nucléaire Niveau 2 et devant maintenir son habilitation HN2.

Prérequis:

Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation.

Être titulaire d'un certificat de formation (initiale ou recyclage) SCN CEFRI Niveau 2 Option RN.

Le contrôle des prérequis est assuré par TRIHOM directement via CARNAX ; il n'est donc pas nécessaire de nous envoyer la copie du certificat précédent.

Objectifs pédagogiques :

Appliquer les règles de base spécifiques à l'exploitant relatives à la sûreté nucléaire (y compris les PFI) et à l'assurance qualité en tant que chargé de travaux et/ou contrôleur technique.

Appliquer les règles de base spécifiques à l'exploitant relatives à la sécurité conventionnelle en tant que chargé de travaux.

Programme :

Renforcement et consolidation des savoirs des intervenants dans les domaines couverts par la formation SCN 2.

Maintien du niveau de pratique par la mise en situation sur Chantier Ecole.

Intégration du sens des règles et appropriation des connaissances à travers une « histoire tremplin » relative aux interventions sur CNPE ou grâce à l'analyse d'événements significatifs.

Méthodes et supports :

Pédagogiques : Formation théorique et pratique

Techniques : Mise en œuvre de scénarii formatifs sur Chantier Ecole agréé par EDF. Réalisation d'un test d'autopositionnement sur tablette individuelle en cours de formation.

D'encadrement : Organisme de formation agréé par EDF et certifié CEFRI option RN. Présence de 2 formateurs habilités à partir de 7 stagiaires.

Modalité d'évaluation :

Evaluation : Validation des acquis théoriques par un questionnaire, Entretien individuel permettant de notifier des axes de progrès en cas d'échec ou de rattrapage.

Validation : Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un certificat CEFRI saisi dans CARNAX pour une validité de 4 ans.

Habilitation : Le certificat délivré permet à l'employeur d'habiliter HN2 et M0.

V200_FP (07/2024)